

Faits saillants

Ce document présente les faits saillants du *Portrait statistique de la population avec incapacité – Région de l'Estrie – 2003* publié par l'Office des personnes handicapées du Québec. Ce portrait statistique contient un vaste éventail d'indicateurs compilés à partir de données fiables portant sur les différents aspects de la vie sociale, professionnelle et scolaire des personnes avec incapacité de la région. Mentionnons que ce document fait partie d'une série de portraits statistiques produits dans le but de dépeindre la situation des personnes ayant une incapacité dans chacune des régions sociosanitaires du Québec ; chacun d'eux contient des informations inédites de niveau régional sur cette population.

Prévalence des incapacités et des situations de handicap

Les données sur la prévalence des incapacités et des situations de handicap donnent un aperçu de l'ampleur de la population d'ensemble visée par les interventions sociales et de santé.

▪ ***Une prévalence des incapacités plus faible que dans l'ensemble du Québec***

En 1998, 12 % de la population de 15 ans et plus vivant en ménage privé dans la région de l'Estrie présente une incapacité. Le taux d'incapacité est de 9 % chez les 15 à 64 ans et de 25 % chez les 65 ans et plus. Au Québec, c'est 17 % de la population de 15 ans et plus qui présente une incapacité. Les taux d'incapacité sont d'ailleurs nettement inférieurs aux taux d'incapacité observés dans l'ensemble du Québec autant chez les hommes (11 % c.¹ 15 %) que chez les femmes (12 % c. 18 %) et autant chez les personnes de 15 à 64 ans (9 % c. 13 %) que chez les aînés de 65 ans et plus (25 % c. 42 %).

Cependant, tout comme dans l'ensemble du Québec, les incapacités les plus fréquentes dans la région sont celles liées à la mobilité (6 %), à l'agilité (6 %), aux activités intellectuelles ou à la santé mentale (3,5 %) et à l'audition (3,2 %).

Enfin, près de 56 % de la population ayant une incapacité dans la région présente une incapacité légère et 45 %, une incapacité modérée ou grave (c. respectivement 61 % et 39 % au Québec).

¹ L'abréviation « c. » signifie contre.

- ***Les femmes et les aînés, plus souvent en situation de dépendance en raison de leur incapacité***

L'indice de désavantage lié à l'incapacité permet de mesurer l'impact de l'incapacité sur la réalisation des activités quotidiennes et sur l'exercice des rôles sociaux. Cet indicateur porte donc sur les conséquences sociales de l'incapacité (le désavantage) plutôt que sur ses conséquences fonctionnelles (l'incapacité, la nature et la gravité). Selon cet indice, 45 % des personnes ayant une incapacité dans la région vivent une situation de dépendance (légère, modérée ou forte) dans la réalisation des activités quotidiennes et domestiques (soins personnels, tâches ménagères, préparation des repas, faire les courses, etc.), 40 % sont sans dépendance mais sont néanmoins limitées dans l'activité principale (à l'école, au travail ou à la maison) ou dans d'autres activités (loisirs, sports, à la maison ou dans les déplacements sur de longs trajets) alors que 16 % ne sont pas désavantagées malgré la présence d'une incapacité. Dans l'ensemble du Québec, c'est 45 % des personnes ayant une incapacité qui vivent une situation de dépendance (légère, modérée ou forte), 35 % sont sans dépendance mais néanmoins limitées dans l'activité principale alors que 20 % ne sont pas désavantagées malgré la présence d'une incapacité.

Dans la région, environ la moitié des femmes avec incapacité (49 %) vivent une situation de dépendance (légère, modérée ou forte) en comparaison de 40 % des hommes ayant une incapacité. L'indice de désavantage varie aussi selon l'âge : 55 % des aînés vivent une situation de dépendance comparativement à 40 % des personnes de 15 à 64 ans. De plus, près de la moitié des hommes et des personnes de 15 à 64 ans avec incapacité sont sans dépendance mais limités dans les activités.

État de santé et de bien-être

Cette section vise à décrire l'état général de santé de la population ayant une incapacité. Deux des trois indicateurs retenus sont des autoévaluations de l'état de santé physique et mentale. Le troisième, l'indice de détresse psychologique, permet d'estimer la présence d'états dépressifs ou anxieux, de certains symptômes d'irritabilité et de problèmes cognitifs chez les individus.

- ***Une perception plus négative de l'état de santé physique et plus positive de l'état de santé mentale...***

Lorsqu'elles comparent leur état de santé à celui des personnes de leur âge, 39 % des personnes de la région ayant une incapacité estiment leur état de santé comme étant moyen ou mauvais, ce qui est un

peu plus élevé que la proportion observée au Québec, soit 36 %. Dans la population sans incapacité, seulement 8 % évaluent ainsi leur santé.

Dans la région, 14 % des personnes estiment que leur santé mentale est moyenne ou mauvaise alors que dans l'ensemble du Québec, la proportion est de 17 %. D'autre part, seulement 7 % des personnes sans incapacité de la région considèrent leur santé mentale comme étant moyenne ou mauvaise.

- ***Mais plus de détresse psychologique, particulièrement chez les hommes et les 15 à 64 ans***

Environ 33 % des personnes ayant une incapacité se classent au niveau élevé de l'indice de détresse psychologique ; ce qui est plus élevé que le taux observé dans l'ensemble du Québec, soit 28 %. Cette proportion est de 16 % chez les personnes sans incapacité. La détresse psychologique touche particulièrement les hommes avec incapacité (40 % c. 26 % au Québec) et les 15 à 64 ans avec incapacité (38 % c. 35 % au Québec).

Profil linguistique et caractéristiques socioculturelles

Le profil linguistique et les caractéristiques socioculturelles sont considérés comme des éléments importants lors de l'intégration sociale des personnes dans une société. La connaissance des langues, entre autres, est une ressource importante de communication avec la population « majoritaire » ainsi qu'un atout supplémentaire, notamment en matière d'emploi. La connaissance des autres caractéristiques socioculturelles nous invite à mieux prendre en compte la diversité culturelle de la population ayant une incapacité.

- ***Un profil linguistique et socioculturel majoritairement francophone***

Dans la région, 62 % des personnes ayant une incapacité ne connaissent que le français, 31 % connaissent le français et l'anglais alors que 7 % ne connaissent que l'anglais. Enfin, 0,2 % des personnes ayant une incapacité ne connaissent ni le français ni l'anglais. Le profil de la région est ainsi très comparable à celui de l'ensemble du Québec où 60 % des personnes ayant des incapacités ne connaissent que le français, 30 % connaissent le français et l'anglais, 8 % ne connaissent que l'anglais et 2,3 % ne connaissent ni le français ni l'anglais.

Seulement 3,4 % des personnes ayant une incapacité ont un statut d'immigrant dans la région alors que dans l'ensemble du Québec, la proportion est de 11 %. De plus, 20 % des personnes avec incapacité

déclarent avoir une origine ethnique autre que française ou britannique comparativement à 29 % au Québec.

Ressources économiques

Les données fournies ont pour but de cerner le profil économique de la population des personnes avec incapacité. Plusieurs indicateurs ont été retenus : 1) des indicateurs permettant de connaître le niveau de revenu individuel et du ménage, les sources de ces revenus (emploi, transferts gouvernementaux ou autres) ; 2) des indicateurs reliés à la pauvreté ou au faible revenu, puis enfin ; 3) des indicateurs permettant d'évaluer les dépenses associées à l'incapacité et la couverture de ces dépenses. Les personnes ayant une incapacité sont généralement défavorisées sur le plan économique par rapport au reste de la population ; cette situation économique défavorable présente ainsi un obstacle majeur à leur intégration dans la société.

▪ ***Un revenu total moyen inférieur dans la région***

Le revenu total moyen des personnes avec incapacité est inférieur à celui observé dans l'ensemble du Québec, tant chez les femmes (11 786 \$ c. 12 696 \$) que chez les hommes (16 457 \$ c. 17 758 \$). Toutefois, il faut souligner que le revenu total moyen des personnes sans incapacité de la région demeure supérieur à celui des personnes avec incapacité, tant pour les femmes (16 694 \$ c. 11 786 \$) que pour les hommes (27 131 \$ c. 16 457 \$). Soulignons aussi que le revenu total moyen des femmes avec incapacité ne représente que 72 % de celui des hommes avec incapacité.

▪ ***Plus de la moitié du revenu provient de transferts gouvernementaux***

Dans la région, 57 % du revenu des personnes ayant une incapacité provient de transferts gouvernementaux², ce qui est une proportion plus élevée que celle observée dans l'ensemble du Québec, soit 52 %. L'autre part des revenus des personnes ayant une incapacité de la région provient de revenus d'emploi (26 %) ou d'autres revenus (18 %). En comparaison, le revenu des personnes sans incapacité dans la région se compose principalement de revenus d'emploi (76 %).

² Tels que la pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti, les prestations de la Régie des rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada, les prestations d'assurance-emploi, les prestations fiscales fédérales pour enfants et les autres revenus provenant de sources publiques.

- ***Plus de personnes vivent dans un ménage considéré comme pauvre dans la région, particulièrement les 15 à 64 ans***

La population avec incapacité de la région compte une proportion plus élevée de personnes vivant dans un ménage considéré comme pauvre ou très pauvre que celle de l'ensemble du Québec (35 % c. 30 %). Cette pauvreté touche autant les hommes que les femmes (35 %) alors qu'au Québec, les taux sont respectivement de 28 % et 32 %. C'est cependant parmi les 15 à 64 ans avec incapacité que l'on observe la proportion la plus élevée de personnes vivant dans un ménage considéré comme très pauvre ou pauvre, soit 38 %. À titre comparatif, c'est 22 % des personnes sans incapacité de la région qui vivent dans un tel ménage.

Environ 65 % des personnes ayant une incapacité ont un revenu total inférieur à 15 000 \$ dans la région alors que le taux est de 63 % dans l'ensemble du Québec. La proportion est de 41 % chez les personnes sans incapacité de la région. Par ailleurs, les femmes avec incapacité sont plus nombreuses que les hommes avec incapacité dans cette situation dans la région (73 % c. 58 %) comme dans l'ensemble du Québec (69 % c. 56 %).

- ***Moins souvent sous le seuil de faible revenu...***

Cependant, la proportion de personnes avec incapacité qui vit sous le seuil de faible revenu est moins importante (37 %) que dans l'ensemble du Québec (41 %). Cette proportion n'est que de 18 % chez les personnes sans incapacité. Encore ici, les femmes avec incapacité de la région sont, en proportion, plus nombreuses que les hommes avec incapacité à vivre sous le seuil de faible revenu (41 % c. 34 %).

- ***Mais plus nombreuses à se considérer pauvres, surtout les femmes et les 15 à 64 ans***

Lorsqu'elles comparent leur situation financière à celle des personnes de leur âge, 42 % des personnes avec incapacité de la région se considèrent pauvres ou très pauvres. Cette proportion est plus élevée que celle observée dans l'ensemble du Québec (38 %). De plus, il est nécessaire de souligner que, parmi la population avec incapacité, les personnes de 15 à 64 ans et les femmes sont, en proportion, les plus nombreuses à se considérer pauvres ou très pauvres (respectivement 46 % et 45 %). Enfin, la perception de la situation financière est meilleure chez les personnes sans incapacité de la région alors que 28 % s'estiment pauvres ou très pauvres.

Enfin, dans la région, 72 % des personnes ayant une incapacité se considèrent pauvres ou très pauvres depuis cinq ans et plus, ce qui est une proportion plus élevée que celle observée dans l'ensemble du Québec, soit 61 %. Cette proportion est de 54 % chez les personnes sans incapacité.

▪ **14 % des personnes avec incapacité vivent une situation d'insécurité alimentaire**

Dans la région, 14 % des personnes ayant une incapacité vivent l'une ou l'autre des trois situations d'insécurité alimentaire (monotonie du régime, restriction de l'apport alimentaire ou incapacité d'offrir des repas équilibrés aux enfants) comparativement à 15 % des personnes avec incapacité dans l'ensemble du Québec. Seulement 6 % des personnes sans incapacité de la région sont dans la même situation.

▪ **Moins de personnes ont eu des dépenses occasionnées par leur incapacité**

Dans la région, 31 % des personnes ayant une incapacité ont eu des dépenses occasionnées par leur incapacité en comparaison de 40 % dans l'ensemble du Québec. Les personnes ayant une incapacité modérée ou grave ont eu, en proportion, plus souvent de telles dépenses que les personnes ayant une incapacité légère (39 % c. 24 %).

Par ailleurs, 29 % des personnes ayant une incapacité bénéficient d'une assurance privée couvrant les dépenses associées aux soins de santé comparativement à 37 % au Québec. Également, 18 % des personnes avec incapacité reçoivent des prestations, une pension ou de l'aide financière à cause de leur incapacité, ce qui est supérieur au taux observé dans l'ensemble du Québec (14 %). Ce genre d'aide est plus fréquemment obtenue par les personnes ayant une incapacité modérée ou grave que par celles ayant une incapacité légère (29 % c. 9 %).

Soulignons, pour terminer, que 89 % des personnes ayant une incapacité de la région déclarent ne pas avoir demandé de crédit d'impôt pour personnes handicapées, entre autres, parce que le ministère du Revenu n'a pas reconnu la gravité de l'incapacité (24 %), parce qu'elles ne se croyaient pas admissibles (30 %) ou parce qu'elles ne savaient pas que cela existait (17 %).

Ressources familiales et relations sociales

La famille et les proches jouent un rôle essentiel en assurant un soutien social à la personne ayant une incapacité. En fait, les recherches ont démontré qu'il existe un lien entre l'entourage social d'une personne et sa santé : les individus ayant des relations intimes satisfaisantes offrent une meilleure

résistance à la maladie. L'entourage social fait donc partie des ressources environnementales immédiates dont la personne bénéficie.

▪ ***Plus de solitude et d'isolement et moins de femmes avec des enfants à la maison***

Les personnes ayant une incapacité sont plus nombreuses à vivre seules que les personnes sans incapacité (26 % c. 10 %). De plus, la proportion de personnes avec incapacité vivant seules est un peu plus élevée que celle observée dans l'ensemble du Québec (26 % c. 24 %).

La population ayant une incapacité compte cependant moins de personnes veuves, séparées ou divorcées (23 % c. 26 % au Québec) mais plus de personnes célibataires (24 % c. 21 %). Les personnes ayant une incapacité dans la région sont néanmoins deux fois plus susceptibles d'être veuves, séparées ou divorcées que les personnes sans incapacité (23 % c. 11 %). De plus, en comparaison des hommes avec incapacité, les femmes avec incapacité sont moins nombreuses à être mariées ou en union de fait (48 % c. 59 %).

Enfin, les femmes de 15 ans et plus avec incapacité de la région sont moins nombreuses que les femmes sans incapacité à avoir des enfants à la maison (20 % c. 43 %). On observe la même situation dans l'ensemble du Québec (24 % c. 44 %).

▪ ***Un soutien social semblable à l'ensemble du Québec***

Plus du quart des personnes ayant une incapacité (28 %) se classent au niveau faible de l'indice de soutien social (c. 27 % dans l'ensemble du Québec). Chez les personnes sans incapacité, cette proportion est de 18 %.

D'autre part, 21 % des personnes avec incapacité de la région sont insatisfaites de leur vie sociale comparativement à 22 % pour l'ensemble du Québec. Ce sont les 15 à 64 ans qui affichent le taux d'insatisfaction le plus élevé, soit 28 %. Précisons aussi que les hommes avec incapacité sont pratiquement aussi nombreux que les femmes avec incapacité à être insatisfaits de leur vie sociale (20 % c. 21 %). La même insatisfaction ne touche que 12 % des personnes sans incapacité de la région.

Activités de la vie quotidienne

Les activités de la vie quotidienne sont celles qui concernent directement la personne. Il s'agit des activités de base (nutrition ou continence) ou d'autres activités ayant trait au corps (bain, habillage, toilette ou transfert du lit au fauteuil) de même que les activités instrumentales de la vie quotidienne ou domestique (achat de produits essentiels ou exécution de travaux ménagers courants). La réalisation de ces activités essentielles à la survie et à la sécurité des personnes peut être considérée comme un préalable à la participation à d'autres sphères de la vie sociale.

▪ ***Des besoins d'aide importants, principalement chez les femmes et les aînés***

Dans la région, c'est 45 % des personnes ayant une incapacité qui ont besoin d'aide dans la réalisation de leurs activités quotidiennes comparativement à 50 % dans l'ensemble du Québec. Environ 96 % des personnes ayant besoin d'aide en reçoivent. Toutefois, 43 % des personnes ayant besoin d'aide ont des besoins d'aide non comblés, soit parce qu'elles n'en reçoivent pas ou qu'elles ont besoin d'aide additionnelle.

Dans la région, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à avoir besoin d'aide dans la réalisation de leurs activités quotidiennes (50 % c. 39 %). Les personnes de 65 ans et plus sont également plus nombreuses que les 15 à 64 ans à avoir besoin d'aide dans la réalisation de leurs activités quotidiennes (54 % c. 41 %). Parmi les personnes ayant besoin d'aide, 16 % ont besoin d'aide personnelle, 32 % ont besoin d'aide pour les tâches domestiques et 36 %, pour les gros travaux ménagers.

Utilisation d'aides techniques

Il s'agit d'estimer le taux global d'utilisation des aides techniques parmi la population avec incapacité. Par aide technique, on entend une aide qui vise à corriger une déficience, à prévenir ou réduire une situation de handicap. Cette définition englobe tout appareil ou dispositif qui sert à ces fins, quel que soit le milieu dans lequel il est utilisé : domicile, institution, lieu de travail, lieu d'études, transport.

- ***Un taux d'utilisation plus élevé chez les hommes et les aînés***

En 1998, un peu moins du tiers des personnes ayant une incapacité dans la région (31 %) utilisent au moins une aide technique, ce qui représente la même proportion que celle observée dans l'ensemble du Québec. Les hommes sont plus nombreux que les femmes à utiliser au moins une aide technique (41 % c. 22 %) alors qu'au Québec le taux d'utilisation est d'environ 30 % tant chez les hommes que chez les femmes. Les aînés sont également plus nombreux que les personnes de 15 à 64 ans à utiliser au moins une aide technique (44 % c. 25 %), et il en est de même dans l'ensemble du Québec (44 % c. 23 %).

Ressources résidentielles

Cette section a pour but d'identifier le mode d'habitation des personnes avec incapacité de la région.

- ***Autant de propriétaires que de locataires***

Dans la région de l'Estrie, 45 % des personnes ayant une incapacité sont propriétaires, 44 % sont locataires et 11 % ont un autre mode d'habitation. Il s'agit d'un portrait similaire à celui observé dans l'ensemble du Québec où 44 % des personnes ayant une incapacité sont propriétaires, 46 % sont locataires et 10 % ont un autre mode d'habitation.

Déplacements et transport

On y aborde les limitations et les difficultés rencontrées par les personnes ayant une incapacité dans leurs déplacements ainsi que le mode de transport le plus utilisé pour se rendre au travail. La situation du transport adapté y est également présentée.

- ***16 % des personnes avec incapacité éprouvent de la difficulté à quitter la demeure***

Dans la région, 16 % personnes ayant une incapacité éprouvent de la difficulté à quitter la demeure, ce qui est supérieur à la proportion observée dans l'ensemble du Québec, soit 13 %. Parmi les personnes de la région non confinées à la demeure, 13 % éprouvent de la difficulté à quitter la demeure pour de courts trajets de moins de 80 km et 19 % pour de longs trajets de 80 km et plus (c. respectivement 9 % et 15 % au Québec).

Par ailleurs, environ 36 % des personnes avec incapacité non confinées à la demeure effectuent cinq déplacements locaux et plus au cours d'une période de sept jours, ce qui est inférieur à la proportion observée au Québec (51 %).

- ***Le mode de transport privilégié pour se rendre au travail : l'automobile, le camion ou la fourgonnette en tant que conducteur***

Pour se rendre au travail, environ les deux tiers des personnes ayant une incapacité de la région comme de l'ensemble du Québec utilisent une automobile, un camion ou une fourgonnette en tant que conducteur (68 % c. 66 %). Cependant, elles sont plus nombreuses à s'y rendre à pied (12 % c. 9 %) et moins nombreuses à utiliser le transport en commun ou le taxi (8 % c. 16 %). À titre comparatif, 79 % des personnes sans incapacité de la région utilisent l'automobile, le camion ou la fourgonnette en tant que conducteur pour se rendre au travail alors que 10 % s'y rendent à pied.

- ***Le transport adapté : une moyenne de déplacements par personne plus faible***

En 2000, 4 451 personnes ont été admises en transport adapté dans la région et un total de 289 058 déplacements ont été effectués. Chaque personne admise a donc fait, en moyenne, près de 65 déplacements durant l'année, soit 1,2 par semaine (en comparaison de 1,5 dans l'ensemble du Québec).

Environ 42 % de la clientèle admise avait une déficience motrice ou organique et était ambulateur (c. 30 % au Québec) et 30 % présentait une déficience motrice ou organique et se déplaçait en fauteuil roulant (c. 36 % au Québec). La clientèle ayant une déficience intellectuelle était moins nombreuse à avoir utilisé le transport adapté que dans l'ensemble du Québec (20 % c. 25 %). D'autre part, 35 % des déplacements ont été effectués par voiture-taxi (c. 43 % dans l'ensemble du Québec) tandis que ceux faits par minibus représentent, quant à eux, 65 % des déplacements (c. 57 % au Québec).

Scolarisation et services éducatifs

Cette partie permet d'estimer la fréquentation des services de garde et des services scolaires de la population des moins de 25 ans ayant une incapacité ainsi que le niveau de scolarité de la population des personnes avec incapacité. On sait que cette dernière présente généralement une scolarité moins élevée que le reste de la population. Or, il est reconnu qu'une faible scolarité est souvent associée à de plus faibles niveaux de santé et de bien-être ainsi qu'à l'obtention d'emplois se situant au bas de

l'échelle salariale, peu valorisants et qui présentent de plus grands risques d'accidents ou de maladies professionnelles.

- ***Une intégration en service de garde plus élevée que dans l'ensemble du Québec***

En 2000-2001, 74 enfants handicapés étaient intégrés en service de garde dans la région de l'Estrie, ce qui représente 1,18 % des 6 300 enfants qui fréquentaient des services de garde la même année (c. 0,9 % dans l'ensemble du Québec).

- ***Une intégration en classe régulière plus élevée au primaire qu'au secondaire***

Au primaire, la proportion d'élèves handicapés par rapport à l'effectif scolaire total dans la région est de 1,5 % en 2001-2002, ce qui est un peu plus faible que la proportion observée dans l'ensemble du Québec (1,6 %). Cette proportion est de 1,6 % au niveau secondaire, tant dans la région que dans l'ensemble du Québec.

Environ 54 % des élèves handicapés du niveau primaire sont en classe régulière en 2001-2002 alors que 36 % sont en classe spéciale et que 10 % sont en école spéciale. Au secondaire, seulement 18 % des élèves handicapés sont en classe régulière alors que 39 % sont en classe spéciale et que 43 % sont en école spéciale.

- ***Les 15 à 24 ans avec incapacité, moins nombreux à fréquenter l'école à temps plein que ceux de l'ensemble du Québec***

Environ 45 % des 15 à 24 ans avec incapacité fréquentent l'école à temps plein dans la région en comparaison de 51 % dans l'ensemble du Québec. La proportion est de 63 % chez les 15 à 24 ans sans incapacité de la région. À l'inverse, c'est 48 % des 15 à 24 ans de la région ayant une incapacité qui ne fréquentent pas l'école (c. 43 % au Québec) alors que cette proportion est de 33 % chez les personnes sans incapacité du même âge en Estrie.

- ***Les personnes avec incapacité de la région, moins scolarisées que celles de l'ensemble du Québec***

En général, les personnes ayant une incapacité sont moins scolarisées que celles de l'ensemble du Québec. En effet, 30 % d'entre elles ont moins de neuf ans de scolarité (c. 21 % dans l'ensemble du Québec) et 32 % ont complété des études secondaires (c. 38 % au Québec). En outre, près de 53 % des

personnes avec incapacité se situent dans la catégorie de scolarité relative³ la plus faible, ce qui est supérieur à la proportion observée au Québec, soit 46 %. Enfin, 47 % des personnes ayant une incapacité détiennent au moins un diplôme d'études secondaires ou un diplôme d'études professionnelles (c. 52 % au Québec). Sur ce point, mentionnons l'écart notable qui existe entre les hommes et les femmes de la région ; en effet, chez les hommes avec incapacité, le taux de diplomation est d'environ 42 % alors qu'il atteint 51 % chez les femmes ayant une incapacité.

Il est toutefois important de souligner que, dans la région comme dans l'ensemble du Québec, les personnes ayant une incapacité demeurent moins scolarisées que les personnes ne présentant pas d'incapacité : 30 % ont moins de neuf ans de scolarité comparativement à 13 % des personnes sans incapacité, 53 % se situent au niveau le plus faible de la scolarité relative en comparaison de 44 % des personnes sans incapacité et 47 % détiennent au moins un diplôme d'études secondaires ou un diplôme d'études professionnelles comparativement à 60 % des personnes sans incapacité.

Vie active et participation au marché du travail

Cette section a pour objet de décrire la situation de la population avec incapacité au regard de leur participation au marché du travail. La participation au marché du travail représente une facette essentielle de l'intégration sociale des personnes ; elle procure l'indépendance financière, permet de contribuer à la vie de la collectivité et offre une opportunité d'avoir des interactions sociales régulières en dehors du foyer.

▪ Une proportion moins élevée de retraités que dans l'ensemble du Québec

Le statut d'activité habituel révèle l'activité principale des personnes de 15 ans et plus au cours des douze mois ayant précédé l'enquête. Ainsi, dans la région, 27 % des personnes ayant une incapacité sont en emploi (c. 28 % au Québec), 24 % tiennent maison (c. 19 % au Québec), 24 % sont à la retraite (c. 33 % au Québec), 19 % sont sans emploi (c. 15 % au Québec) et 7 % sont aux études (c. 6 % au Québec).

Par ailleurs, le statut d'activité habituel des personnes ayant une incapacité est passablement différent de celui des personnes sans incapacité dans la région. Ainsi, comparativement à ces dernières, les

³ Rappelons que la scolarité relative correspond au niveau de scolarité d'un individu comparativement à la scolarité des personnes du même groupe d'âge et du même sexe.

personnes ayant une incapacité sont, en proportion, deux fois moins nombreuses à être en emploi (27 % c. 56 %) alors qu'elles sont plus nombreuses à être à la retraite (24 % c. 13 %) et à tenir maison (24 % c. 12 %).

- ***Près des deux tiers de la population avec incapacité est inactive sur le marché du travail***

Le statut d'emploi permet de distinguer, parmi la population de 15 à 64 ans ayant des incapacités, les personnes en emploi, celles en chômage⁴ et celles ne faisant pas partie de la population active, soit les personnes inactives. Ainsi, 64 % des personnes ayant une incapacité sont inactives sur le marché du travail (c. 51 % dans l'ensemble du Québec) et 31 % sont en emploi (c. 43 % dans l'ensemble du Québec).

- ***Environ 46 % des personnes inactives se disent toutefois capables de travailler***

Dans la région, 54 % des personnes inactives sur le marché du travail se considèrent comme totalement incapables d'occuper un emploi ou de travailler dans une entreprise en raison de leur incapacité (c. 54 % dans l'ensemble du Québec) et 19 % se disent limitées dans leur capacité à travailler (c. 18 % au Québec). Enfin, plus du quart des personnes inactives (28 %) se considèrent capables de travailler sans limitations dues à leur incapacité (c. 28 % dans l'ensemble du Québec). Bref, dans la région, 46 % des personnes inactives se considèrent capables de travailler, avec ou sans limitations dues à leur incapacité. Ce taux est le même que celui observé dans l'ensemble du Québec.

Pratique d'activités physiques et de loisir

Les activités physiques et de loisir sont deux aspects essentiels au regard de l'intégration sociale des personnes ayant une incapacité. Cette section présente des données quant à la pratique d'activités physiques et de loisir durant les heures de loisir chez les personnes avec incapacité de la région.

⁴ Il est important de souligner que l'estimation de la proportion des personnes en chômage produite à partir de l'indicateur de statut d'emploi ne correspond pas au taux de chômage. Le premier indicateur donne une estimation de la proportion d'adultes en chômage parmi *l'ensemble de la population de 15 à 64 ans (active et inactive)* alors que le second, soit le taux de chômage, procure une estimation de la proportion de personnes en chômage parmi *l'ensemble de la population active sur le marché du travail (en emploi et en chômage)*.

- ***Un plus faible taux de pratique d'activités physiques de loisir et...***

Dans la région, 54 % des personnes ayant une incapacité pratiquent des activités physiques durant les heures de loisir en comparaison de 65 % dans l'ensemble du Québec. Les hommes avec incapacité affichent un taux de pratique plus faible que celui observé dans l'ensemble du Québec (59 % c. 67 %). Également, les femmes avec incapacité de la région sont moins nombreuses que celles de l'ensemble du Québec à pratiquer des activités physiques durant les heures de loisir (50 % c. 63 %).

Enfin, 33 % pratiquent des activités physiques de loisir plus de deux fois par semaine en comparaison de 31 % dans l'ensemble du Québec. Les personnes sans incapacité de la région sont, quant à elles, plus nombreuses que les personnes avec incapacité à pratiquer de telles activités plus de deux fois par semaine (39 % c. 33 %).

- ***Un plus faible taux de pratique d'activités de loisir que dans l'ensemble du Québec***

Dans la région, 61 % des personnes ayant une incapacité pratiquent des activités de loisir autres que les activités physiques, ce qui est inférieur à la proportion observée dans l'ensemble du Québec, c'est-à-dire 72 %. Les hommes avec incapacité de la région affichent un taux de pratique inférieur à celui observé dans l'ensemble du Québec (58 % c. 72 %). Également, les femmes avec incapacité de la région sont moins nombreuses que celles de l'ensemble du Québec à pratiquer des activités de loisir autres que les activités physiques (65 % c. 73 %).

Conclusion

Les données rapportées dans ce portrait statistique de l'Estrie montrent que la prévalence des incapacités y est plus faible, et ce, peu importe le sexe ou l'âge. Sur le plan des ressources économiques, la région se distingue de l'ensemble du Québec sur plusieurs aspects. Ainsi, le revenu total moyen des personnes avec incapacité de la région est inférieur à celui observé dans l'ensemble du Québec, et ce, tant chez les femmes que chez les hommes. Également, on y observe une proportion plus élevée de personnes qui vivent dans un ménage considéré comme pauvre et qui déclarent un revenu inférieur à 15 000 \$.

En ce qui concerne la scolarisation, l'écart négatif persiste entre les personnes ayant une incapacité et les personnes sans incapacité. Il faut aussi souligner que les personnes avec incapacité présentent une scolarisation plus faible que celles de l'ensemble du Québec. Sur le plan de la participation au marché du travail, mentionnons que, dans la région de l'Estrie, près des deux tiers des personnes ayant une incapacité sont inactives sur le marché du travail bien que près de la moitié d'entre elles se considèrent capables de travailler, avec ou sans limitations dues à leur incapacité.

Enfin, la situation des femmes avec incapacité dans la région est difficile. D'abord, précisons qu'en plus de présenter un profil moins favorable que les femmes sans incapacité, celles-ci affichent également une situation souvent désavantageuse par rapport aux hommes avec incapacité. Par exemple, les femmes avec incapacité de la région sont plus souvent en situation de dépendance en raison de leur incapacité et ont, par conséquent, plus fréquemment besoin d'aide dans la réalisation de leurs activités quotidiennes. Les femmes ayant une incapacité sont, en outre, défavorisées sur le plan des ressources économiques et du travail. Cependant, elles se démarquent favorablement des hommes avec incapacité sur certains aspects : elles présentent un taux de diplomation plus élevé, elles sont moins nombreuses à utiliser une aide technique pour pallier leur incapacité, elles sont moins nombreuses à se classer au niveau faible de l'indice de soutien social et elles sont plus nombreuses à pratiquer des activités de loisir autres que physiques (cinéma, concert, rencontre sociale, etc.).

**Portrait statistique de la population avec incapacité
– Région de l'Estrie – 2003
Faits saillants**

Les résultats présentés dans ces faits saillants sont tirés du *Portrait statistique de la population avec incapacité – Région de l'Estrie – 2003* publié par l'Office des personnes handicapées du Québec. Les données proviennent de l'*Enquête québécoise sur les limitations d'activités 1998* réalisée par l'Institut de la statistique du Québec.

Le traitement et l'interprétation de ces données sont la responsabilité de l'Office des personnes handicapées du Québec.

Cette publication est produite par la Direction de la recherche, du développement et des programmes et par la Direction des communications de l'Office des personnes handicapées du Québec.

Ce document peut être obtenu sur demande en médias substituts.

La version intégrale de ce portrait est disponible sur le site Web de l'Office.

1 800 567-1465
Téléscripteur : 1 800 567-1477
statistique@ophq.gouv.qc.ca
www.ophq.gouv.qc.ca